

Arrondissement de Marche-en-Famenne

**COMMUNE
DE
RENDEUX**

Séance publique du 03 juin 1999

Sont présents :

M. GRANVILLE, **Bourgmestre-Président**

M.M. CORNET, SERVAIS, TRICOT, **Échevins**

M. GUISSARD, Mme THERER, M. VERDIN, Mme DE SUTTER, **Conseillers**

Mme DETHIER, **Secrétaire communale**

Messieurs LERUSSE et PONCIN, Conseillers communaux sont excusés

Objet : Examen et approbation de la convention à intervenir entre l'asbl Atelier Environnement et la Commune de Rendeux en ce qui concerne la taille des haies.

Le Conseil,

Considérant la demande des agriculteurs de Rendeux souhaitant bénéficier du service de l'Atelier Environnement en ce qui concerne la taille des haies;

Considérant les contacts intervenus entre l'Atelier Environnement et le Collège échevinal en date du 11 mai 1999;

Considérant l'avis favorable du Collège à participer à cette opération de taille des haies et de préservation de l'Environnement;

Considérant le projet de convention à intervenir;

DECIDE à l'unanimité :

1. D'approuver la convention à intervenir entre l'ASBL Atelier Environnement et la commune de Rendeux en ce qui concerne la taille des haies sur le territoire de Rendeux.
2. De prévoir les crédits nécessaires au déroulement de cette opération lors de la prochaine modification budgétaire.

PAR LE CONSEIL

La Secrétaire communale,
(s) DETHIER Lucienne

Le Président,
(s) GRANVILLE François

POUR EXPEDITION CONFORME

La Secrétaire communale,

Le Bourgmestre

DETHIER Lucienne

GRANVILLE François



**COMMUNE
DE
RENDEUX**

Séance du 01 mars 2013

Sont présents :

Mme DETHIER, **Bourgmestre-Présidente**

M. TRICOT, M. ROLLAND, Mme CARLIER, **Echevins**

M. LERUSSE, **Président du CPAS**

Mme NOEL, **Secrétaire communale.**

**Objet : EXAMEN ET APPROBATION DE LA DE LA MODIFICATION DE LA
CONVENTION ENTRE L'ASBL ATELIER ENVIRONNEMENT ET LA COMMUNE DE
RENDEUX EN CE QUI CONCERNE LA TAILLE DES HAIES**

Le Collège,

Vu la délibération du Conseil communal du 03.06.1999 approuvant la convention entre l'ASBL Atelier Environnement et la commune de Rendeux en ce qui concerne la taille des haies sur le territoire de Rendeux ;

Vu l'augmentation de prix décidée par le Conseil d'Administration de l'Atelier-Environnement d'un montant de 6 €/h – part client – à partir du 01.01.2013 ;

Vu que cette modification n'aura pas d'impact budgétaire pour les communes ayant recours aux services pour des travaux communaux ;

Vu la nouvelle convention ;

DÉCIDE :

1. De prendre acte de l'augmentation de prix – part client – de 6 €/h, soit passant ainsi de 24 € à 30 €/heure
2. De signer la nouvelle convention reprenant la modification du coût horaire « part client ».

PAR LE COLLEGE

La Secrétaire,
(s) NOEL

Le Président,
(s) DETHIER

POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire communale,

Noël Marylène
NOEL Marylène



Le Bourgmestre,

Lucienne Dethier
DETHIER Lucienne